

GUIDE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTER LE SERVICE PRÉVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

05 59 57 11 80

dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr









Depuis 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque réorganise la collecte des déchets sur son territoire avec comme objectif :

MIEUX TRIER ET LIMITER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS!

LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS ÉVOLUE EN 2023

LA RÉORGANISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS A POUR OBJECTIFS DE :

- Diminuer la quantité des déchets à enfouir
- Harmoniser les systèmes de collecte sur un même secteur (passage au mode de collecte en apport volontaire en 2023 en Soule)
- Valoriser davantage les déchets par :
- La pratique du compostage
- La réutilisation et/ou le réemploi
- Le tri, en améliorant sa qualité et sa quantité
- La fréquentation des déchèteries

LE TRI DEVIENT

+ FACILE
PUISQUE TOUS LES
EMBALLAGES ET
PAPIERS
SE TRIENT EN VRAC.



Parmi les emballages plastiques, nous retrouvons de nouveaux déchets comme les poches, les films, les sachets, les tubes... Au niveau des emballages métalliques : les dosettes de café, les capsules, les sachets, les plaquettes de médicaments... C'est donc un nouveau geste de tri qui impliquera une augmentation des volumes de déchets à collecter pour une valorisation maximale.

LA COLLECTE, LE TRI, LA RÉDUCTION



LES ORDURES MÉNAGÈRES





- Ouverture avec un badge
- Dépôt, en sac fermé, de 80 litres maximum

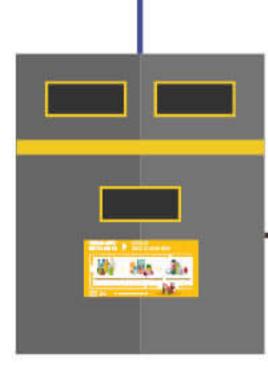
Retrouvez les localisations des points de collecte sur : communaute-paysbasque.fr (onglet déchet / la collecte)

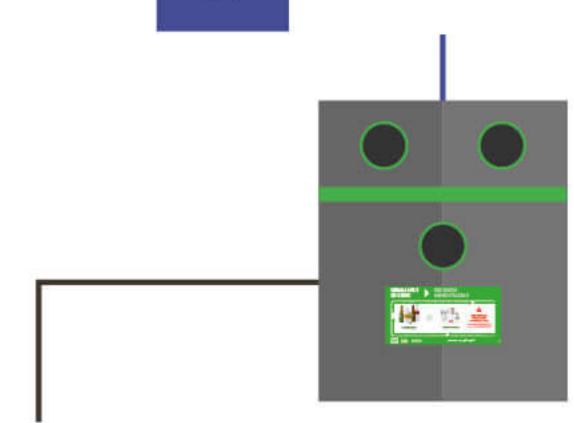


TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



LE VERRE

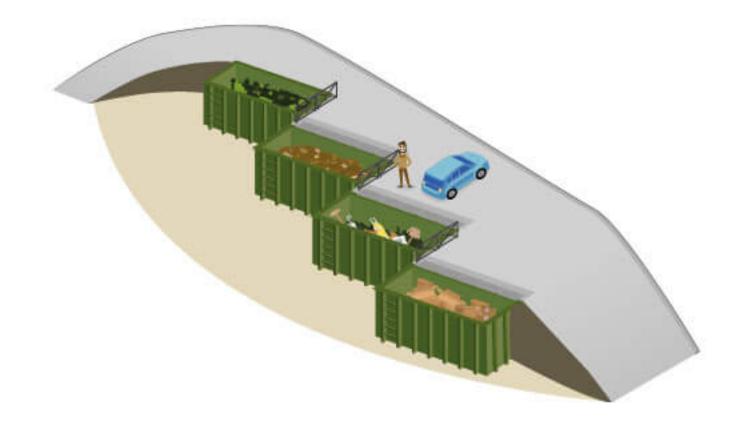




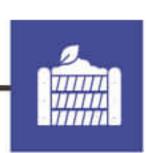
Utilisation en libre accès, sans badge



LES AUTRES DÉCHETS (ENCOMBRANTS, GROS CARTONS, MOBILIERS, GRAVATS) : EN DÉCHÈTERIE



- Pour les particuliers : tous les dépôts sont gratuits.
- Pour les professionnels : les dépôts sont payants pour les gravats, le bois, les déchets verts, le tout-venant et les produits dangereux.



LE COMPOSTAGE POUR TOUS:

La solution pour les biodéchets! Renseignements sur : **biltagarbi.fr**









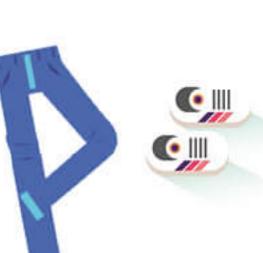
LES BORNES DE COLLECTE POUR LE LINGE ET TEXTILES :











Géolocalisation des bornes sur :

communaute-paysbasque.fr

Sans oublier pour réduire ses déchets : le troc, le don, la réparation, l'achat de produits réutilisables plutôt que jetables et les autocollants stop pub!

LES BADGES POUR DÉPOSER MES DÉCHETS



DEUX BADGES AVEC DES NUMÉROS DIFFÉRENTS SONT ATTRIBUÉS

à chaque foyer ou professionel (Gîte, entreprise, commerce...).

SI JE PERDS MON BADGE, je le signale au service déchets pour le désactiver afin de bloquer l'usage éventuel par un tiers. Si besoin, j'en achète un autre (5 €, à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public).



LORS D'UN DÉMÉNAGEMENT OU D'UN EMMÉNAGEMENT, les propriétaires ou les locataires doivent appeler le service de collecte des déchets pour mettre à jour les informations.



05 59 57 11 80



dechets.barnekalde@communaute-paysbasque.fr



communaute-paysbasque.fr



COMMENT DÉPOSER MES ORDURES MÉNAGÈRES ?



1

Poser le badge sur le lecteur



2

Ouvrir la trappe



3

Déposer le(s) sac(s)



4

Fermer entièrement la trappe

STOP AUX INCIVILITÉS

Les dépôts sauvages (même au pied des conteneurs) et le brûlage des déchets sont interdits. Ces pratiques sont passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 450 €.